

Colombes, 21 janvier 2025

ARKEMA ANNONCE UN PROJET DE RECENTRAGE DE L'ACTIVITÉ DE SON SITE DE JARRIE QUI PERMETTRA D'EN ASSURER LA PÉRENNITÉ SUITE À L'ARRÊT DE SON APPROVISIONNEMENT EN SEL PAR VENCOREX

Arkema France a présenté le 21 janvier 2025 en Comité Social Économique central un projet de réorganisation des activités de son site de Jarrie afin d'en assurer la pérennité grâce à un recentrage sur les activités eau oxygénée, chlorate et perchlorate, dont Arkema est un des leaders mondiaux. Le site de Jarrie est impacté depuis le 23 octobre 2024 par l'arrêt brutal de son approvisionnement en sel par son fournisseur historique Vencorex, mis en redressement judiciaire par son actionnaire thaïlandais PTT GC. Ce projet, qui permettra la consolidation et le développement de lignes de produits majeurs de Jarrie, conduirait à l'arrêt des activités de production de chlore, de soude, de chlorure de méthyle et de fluides techniques et la suppression de 154 postes.

Depuis la mise en redressement judiciaire de Vencorex le 10 septembre 2024, Arkema a cherché des solutions industrielles alternatives viables, durables et compétitives pour poursuivre les activités de son site de Jarrie, car l'absence d'une fourniture de sel alternative, en quantité et d'une qualité comparable à celui de Vencorex, menaçait fortement le maintien de l'activité de l'ensemble du site.

Un schéma alternatif, à partir d'un sel qui ne nécessite pas de purification complémentaire pour être utilisé directement par une partie des ateliers existants a été étudié dans le détail. Si ce sel permet d'assurer la pérennité des ateliers eau oxygénée, chlorate et perchlorate du site, il n'est en revanche pas compatible en termes de spécifications, de coût et de quantité pour maintenir l'ensemble des activités du site de Jarrie.

L'arrêt des activités de production de chlore, de soude, de chlorure de méthyle et de fluides techniques, ainsi que la réorganisation de l'ensemble du site qui en découle vont entraîner la suppression de 154 postes sur un total de 344.

Tous les salariés concernés par les suppressions de poste seront accompagnés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Une cellule d'accompagnement et d'aide au repositionnement professionnel sera mise en place sur le site dès que possible pour étudier individuellement chaque situation et pour faciliter les mobilités en interne et les recherches de solutions externes si besoin. Les suppressions de postes devraient s'échelonner entre mi-2025 et fin 2025.

À l'issue du PSE, le site de Jarrie conservera ses activités eau oxygénée, chlorate et perchlorate, dont Arkema est l'un des leaders mondiaux et dont le développement sera soutenu par la croissance des applications dans le recyclage des batteries pour véhicules électriques, l'électronique et le domaine de l'environnement pour l'eau oxygénée, ainsi que dans le secteur du spatial pour le perchlorate.

Arkema rappelle les faits suivants :

1. *Le contrat en sel avec Vencorex, qui existe depuis 1968 et qui est en vigueur jusqu'en 2027, n'est plus honoré à la suite de la mise en redressement judiciaire de Vencorex décidée par son actionnaire, PTT GC, lui-même détenu en partie par le groupe pétrochimique thaïlandais PTT, qui a réalisé près de 90 milliards de dollars US de chiffre d'affaires en 2023. Ces liens historiques avec de nombreux acteurs industriels étaient la clé du bon fonctionnement de toute la chaîne de la chimie du sud grenoblois.*
2. *Le sel fourni par Vencorex est très difficilement substituable car il répond à des spécifications techniques très particulières.*
3. *Les équipes ont étudié activement plusieurs solutions visant à protéger l'ensemble des activités du site pour assurer sa pérennité. Les premiers scénarios envisagés nécessitaient l'engagement de PTT GC d'assurer une période de transition d'une durée d'un à trois ans afin de mettre en place une solution fiable techniquement et économiquement durable.*
4. *Dans une lettre datée du 29 novembre 2024, l'actionnaire de Vencorex a expressément refusé de s'associer à une solution permettant d'assurer la poursuite de l'activité sel. Arkema a alors dû trouver de nouvelles solutions pour assurer une fourniture de sel pérenne et nécessaire au sauvetage d'une partie des activités du site.*

Fort de savoir-faire uniques dans le domaine de la science des matériaux, **Arkema** dispose d'un portefeuille de technologies de premier rang pour répondre à l'accélération de la demande en matériaux nouveaux et durables. Avec l'ambition de devenir un pur acteur des Matériaux de Spécialités, Arkema est aujourd'hui organisé autour de trois segments complémentaires, résilients et fortement innovants qui leur sont dédiés et qui représentent 92 % du CA du Groupe en 2023, les Adhésifs, les Matériaux Avancés et les Coating Solutions, et d'un segment Intermédiaires compétitif et bien positionné. Arkema offre des solutions technologiques de pointe pour répondre aux enjeux des nouvelles énergies, de l'accès à l'eau, du recyclage, de l'urbanisation, ou encore de la mobilité et est attaché à un dialogue continu avec l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 9,5 milliards d'euros en 2023 et est présent dans près de 55 pays avec 21 100 collaborateurs.

Contacts Investisseurs :

Béatrice Zilm	+33 (0)1 49 00 75 58 beatrice.zilm@arkema.com
James Poutier	+33 (0)1 49 00 73 12 james.poutier@arkema.com
Colombe Boiteux	+33 (0)1 49 00 72 07 colombe.boiteux@arkema.com
Alexis Noël	+33 (0)1 49 00 74 37 alexis.noel@arkema.com

Contact presse :
Anne Plaisance

+33 (0)6 81 87 48 77 anne.plaisance@arkema.com